

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 02.10.00.

30 Priorité : 14.10.99 FR 09913054.

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 20.04.01 Bulletin 01/16.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : ODYSSEE Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : SEGARD ALAIN.

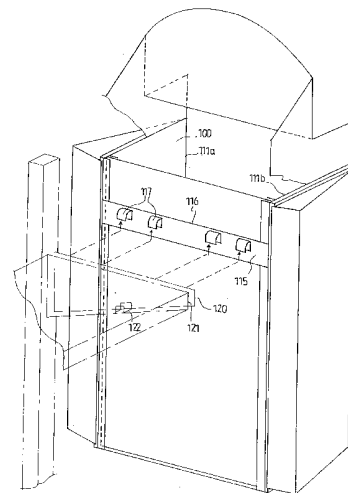
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LE GUEN ET MAILLET.

54 PRESENTOIR DE TYPE JOUE DE TETE DE GONDOLE.

57 La présente invention concerne présentoir amovible
de type joue de tête de gondole comprenant une étagère
(100) comportant deux montants (111ab).

Le présentoir est remarquable en ce qu'il comporte au
moins un dispositif de fixation (115) fixé par ses extrémités
aux montants (111ab) pour le suspendre latéralement à une
tête de gondole.



La présente invention concerne un présentoir de type joue de tête de gondole destiné à être utilisé dans un magasin.

Dans le domaine de la vente, des opérations de promotions sont fréquemment menées, associées le plus souvent à des animations de vente.

5 Classiquement, ces promotions sont pratiquées aux extrémités des rayons de ventes. Les produits et leur publicité promotionnelle sont installés sur des têtes de gondole qui sont situées dans des lieux à fort taux de fréquentation.

Les têtes de gondole sont des meubles à plateaux superposés disposés sur des équerres qui sont accrochées dans des montants. Elles sont utilisées comme
10 présentoir.

La mise en vente de ces produits se fait sans réelle synergie avec les produits proposés sur les rayons de vente adjacents à la tête de gondole.

On a cherché à réaliser un présentoir qui permette une promotion par lots virtuels de produits, c'est-à-dire constitués par une sélection par le consommateur de
15 produits présentés sur ledit présentoir et sur les rayons adjacents à la tête de gondole.

On a aussi cherché à réaliser un présentoir qui accroît le volume de vente de produits mis en vente dans les rayons adjacents à la tête de gondole.

On a également cherché à réaliser un présentoir amovible pouvant être installé et déplacé facilement et qui comporte une structure portante et une structure
20 de visualisation interchangeable au grès des marques publicisées.

On a enfin cherché à réaliser un présentoir qui mette en avant dans les rayons adjacents à la tête de gondole les produits qu'il présente.

A cet effet, le présentoir de type joue de tête de gondole comprenant une étagère comportant deux montants est remarquable en ce qu'il comporte au moins un
25 dispositif de fixation fixé par ses extrémités aux montants pour le suspendre latéralement à une tête de gondole.

Avantageusement, le dispositif de fixation comporte des crochets ou bien est constitué d'une barre crochet en forme de U inversé.

Ainsi, il peut être suspendu latéralement à une tête de gondole dans le
30 prolongement des rayons adjacents à ladite tête de gondole.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le présentoir peut être suspendu à un dispositif de sustentation constitué d'une traverse fixée à une paire de ventouses destinées à être fixées contre un montant vertical d'une gondole, la barre crochet étant suspendue à la traverse.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif de fixation est constitué d'au moins une ventouse fixée sur la face arrière d'un montant transversal monté entre les montants.

5 Selon une autre caractéristique de l'invention, le présentoir comporte des joues et/ou un fronton destinés à être utilisés comme support publicitaire.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les joues sont montées à coulissement et de manière amovible dans respectivement deux paires de rainures horizontales.

10 Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque joue est montée par deux de ses bords dans une paire de coulisses disposées respectivement sur les montants.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le fronton, l'étagère comprenant un fond et un dos, les joues, sont fabriqués en une seule opération, par exemple, dans une feuille de carton gaufrée et pliée.

15 Selon une autre caractéristique de l'invention, les montants sont pourvus respectivement d'au moins une rangée de fentes destinées à recevoir des supports de tablettes, chaque support étant pourvu de languettes pouvant se loger respectivement dans les fentes pour permettre l'accrochage des supports aux montants.

20 Selon une autre caractéristique de l'invention, le présentoir comporte au moins une tablette destinée à reposer sur deux supports de tablettes disposés en vis-à-vis, la tablette étant pourvue de rebords disposés respectivement dans un plan perpendiculaire à ses champs longitudinaux dans une direction opposée pour, d'une part, permettre d'éviter son retrait des supports, et d'autre part, pour éviter que des produits destinés à la vente et déposés sur ladite tablette ne tombent par inadvertance
25 vers l'avant de ladite tablette.

30 Selon une autre caractéristique de l'invention, l'étagère comportant un fond est pourvue d'un pied destiné à supporter la masse de ladite étagère, le pied étant constitué d'un tube réglable en hauteur et qui est fixé sur un flasque monté à coulissement dans une platine fixée sous le fond de manière à ce que le pied puisse se déplacer transversalement au présentoir pour que le centre de gravité dudit présentoir soit positionné approximativement sur le point d'appui du pied lorsqu'il est positionné verticalement.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le présentoir comporte une barre de charge disposée entre les montants, la barre de charge permettant de supporter des portes blisters.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 représente une vue en perspective d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 2 représente une vue arrière en perspective d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 3 représente une vue de dessus d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 4 représente une vue de face d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 5 représente une vue en perspective d'une première variante de réalisation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 6 représente une vue en perspective d'une seconde variante de réalisation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 7 représente une vue en coupe d'une seconde variante de réalisation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 8 représente une vue en coupe d'une seconde variante de réalisation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention,

la Fig. 9 représente une vue en perspective d'une troisième variante de réalisation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention, et

la Fig. 10 représente un dispositif de sustentation d'un présentoir amovible de type joue de tête de gondole selon l'invention.

Dans un premier mode de réalisation, le présentoir amovible de type joue de tête de gondole représenté à la Fig. 1 comprend une structure portante constituée par l'étagère 100, et une structure de visualisation constituée par des joues 200a et 200b et un fronton 300.

Ce présentoir est d'une construction légère afin de permettre sa suspension. Il peut être par exemple réalisé dans une structure métallique légère pour la structure

portante de l'étagère 100, et en carton pour la structure de visualisation des joues 200a et 200b et du fronton 300.

L'étagère 100 est constituée notamment de deux montants 111a et 111b, et d'un fond 112.

5 A l'intérieur de l'étagère 100, sont disposées entre les montants 111a et 111b, des tablettes 113 destinées à supporter les produits mis en vente.

A la Fig. 2, au moins un dispositif de fixation 115 est prévu au dos du présentoir. Il permet de suspendre l'étagère 100 latéralement à une tête de gondole, par exemple, à une équerre 120 que l'on aura préalablement accrochée à un montant
10 latéral de ladite tête de gondole en la fixant sur l'équerre voisine 121, par exemple, par une pince 122.

Le dispositif de fixation 115 est constitué d'une bande 116 reliant perpendiculairement les montants 111a et 111b de la partie arrière de l'étagère 100. La bande 116 comprend des crochets 117 qui sont formés dans ladite bande de
15 manière à pouvoir être positionnés à cheval sur l'équerre 120.

Les crochets 117 peuvent être remplacés par un tube fendu ouvert vers le bas, et non représenté.

A la Fig. 3, deux rainures verticales 126a et 126b sont disposées respectivement de manière tangentielle dans la partie arrière des montants 111a et
20 111b de l'étagère 100. Elles permettent de monter à coulissement un dos 128 couvrant la partie arrière de l'étagère 100. Le dos 128 est formé d'une plaque rectangulaire qui peut être pliable pour simplifier son conditionnement.

La structure de visualisation comprend deux joues 200a et 200b amovibles qui sont montées latéralement de part et d'autre de l'étagère 100. Elles sont destinées
25 à être utilisées comme support publicitaire.

Chaque joue 200 est constituée d'une plaque rectangulaire pliée en trois pans 201, 202, 203. Les deux pans d'extrémités 201 et 203 sont réunis, par exemple, par des languettes 205 de façon à donner à la joue 200 une forme prismatique à base de
triangle.

30 A la Fig. 4, deux paires de rainures horizontales 130a, 130b et 130c, 130d sont prévues respectivement sur les petits côtés des montants 111a et 111b. Chaque paire 130a, 130b et 130c, 130d permet le montage à coulissement du pan d'extrémité 201 d'une joue 200.

La structure de visualisation comprend également un fronton 300 qui est installé sur la partie supérieure de l'étagère 100. Il est constitué d'au moins une face 301 destinée à être utilisée comme support publicitaire.

5 Le présentoir amovible est suspendu par ses crochets 117 à l'équerre 120 installée sur un montant latéral d'une tête de gondole, de manière à pouvoir mettre à la disposition du consommateur des produits mis à la vente, qu'il peut atteindre sans se baisser.

Le présentoir permet la mise en vente d'une famille de produits en les mettant en avant par rapport aux rayons adjacents à la tête de gondole.

10 Le fronton 300 est situé à une hauteur des yeux d'un consommateur moyen. Les joues 200a et 200b permettent l'identification de la publicité qu'elles supportent latéralement au présentoir.

L'installation du présentoir de l'invention latéralement à une tête de gondole permet la promotion de produits dans un lieu à taux de fréquentation élevé.

15 Le présentoir de l'invention met en avant les produits qu'il présente par rapport aux rayons adjacents.

L'installation du présentoir de l'invention dans le prolongement des rayons adjacents à la tête de gondole a pour avantage d'accentuer la prise aux rayons de produits disposés dans lesdits rayons adjacents à la tête de gondole

20 Dans un second mode de réalisation, le présentoir amovible de type joue de tête de gondole représenté à la Fig. 5 comprend une étagère 10, des joues 20a et 20b, et un fronton 30.

L'étagère 10 est constituée de deux montants 11a et 11b, entre lesquels sont montées des tablettes 12 insérées dans des embrèvements 13a et 13b prévus respectivement entre les montants 11a et 11b. Les tablettes 12 sont destinées à supporter les produits mis en vente.

Deux joues 20a et 20b prolongent respectivement de manière latérale les montants 11a et 11b. Elles sont destinées à être utilisées comme support publicitaire.

Un fond 14 réunit les parties latérales inférieures des montants 11a et 11b.

30 Un dos 15 réunit les parties longitudinales arrières des deux montants 11a et 11b. Il est prolongé vers le haut par le fronton 30. Il comporte au moins une face 31 destinée à être utilisée comme support publicitaire.

L'ensemble de ces constituants, exceptées les tablettes 12, sont fabriqués de préférence en une seule opération, par exemple, dans une feuille de carton gaufrée et pliée.

5 Un dispositif de fixation 16 est avantageusement collé sur la partie arrière du dos 15. Il est constitué de crochets 17 prévus pour permettre la suspension de l'étagère 10 latéralement à une tête de gondole, de la même manière que celle décrite dans le premier mode de réalisation du présentoir amovible de type joue de tête de gondole.

10 Le présentoir amovible est suspendu par ses crochets 17 à l'équerre 120 installée sur un montant latéral d'une tête de gondole, de manière à pouvoir mettre à la disposition du consommateur des produits mis à la vente, qu'il peut atteindre sans se baisser.

Il permet la mise en vente d'une famille de produits en les mettant en avant par rapport aux rayons adjacents à la tête de gondole.

15 Le fronton 30 est situé à une hauteur des yeux d'un consommateur moyen. Les joues 20a et 20b permettent l'identification de la publicité qu'elles supportent latéralement au présentoir.

L'installation du présentoir de l'invention latéralement à une tête de gondole permet la promotion de produits dans un lieu à taux de fréquentation élevé.

20 L'installation du présentoir de l'invention dans le prolongement des rayons adjacents à la tête de gondole a pour avantage d'accentuer la prise aux rayons de produits disposés dans lesdits rayons adjacents et de la même famille que les produits mis en avant sur le présentoir.

25 Dans un troisième mode de réalisation, le présentoir amovible de type joue de tête de gondole représenté à la Fig. 6 comprend une étagère 110, des joues 210a, 210b et un fronton 310 amovibles. Les joues 210a, 210b et le fronton 310 sont visibles uniquement à la Fig. 7.

30 L'étagère 110 est réalisée en tôles métalliques, par exemple en tôle d'acier 10/10. Elle est constituée notamment de deux montants 114a et 114b réunis par un fond 19.

Les montants 114a et 114b sont pourvus respectivement d'au moins une rangée de fentes 21. Celles-ci sont destinées à recevoir des supports de tablettes 22. A cet effet, chaque support 22 est pourvu de languettes 22a qui peuvent se loger

respectivement dans les fentes 21 pour permettre l'accrochage des supports 22 aux montants 114a et 114b.

Une tablette 18 peut ainsi être posée sur deux supports 22 disposés en vis-à-vis. La tablette 18 est pourvue de rebords 18a et 18b disposés respectivement dans un plan perpendiculaire aux champs longitudinaux de ladite tablette 18 et dans une direction opposée pour, d'une part, permettre d'éviter son retrait des supports 22, et d'autre part, pour éviter que des produits destinés à la vente et déposés sur ladite tablette 18 ne tombent par inadvertance vers l'avant de ladite tablette 18.

Les joues 210a, 210b et le fronton 310 sont constitués de feuilles de carton imprimées.

A la Fig. 7, chaque joue 210a ou 210b est montée par deux de ses bords dans une paire de coulisses 21a et 21b disposée sur chaque montant 114a ou 114b.

Chaque coulisse 21a ou 21b comporte à son extrémité inférieure une butée 23 destinée à centrer la joue 210a ou 210b contre le montant 114a ou 114b.

Les deux montants 114a et 114b sont également réunis par au moins un dispositif de fixation 24 constitué à la Fig. 8 d'une barre crochet 25 en forme de U inversé fixée respectivement par ses extrémités aux montants 114a et 114b dont seul le montant 114a est visible à cette Fig.

Une barre de charge 27 est également disposée entre les montants 114a et 114b. Cette barre de charge 27 permet de supporter des portes blisters 27a, comme cela apparaît à la Fig. 8

A la Fig. 7, le fronton 310 est monté également par deux de ses bords dans une paire de rainures 26a et 26b formées à l'arrière de l'étagère 110 et qui sont disposées en vis-à-vis.

Dans un quatrième mode de réalisation, le présentoir amovible de type joue de tête de gondole représenté à la Fig. 9 comprend une étagère 110 pourvue d'un pied 32 destiné à supporter la masse de ladite étagère 110 et celle de son contenu de produits destinés à la vente.

Le pied 32 est constitué d'un tube 33 qui peut être réglable en hauteur et qui est fixé sur un flasque 34 monté à coulissement dans une platine 35 fixée sous le fond 19. De cette manière, le pied 32 peut se déplacer transversalement au présentoir pour que le centre de gravité dudit présentoir soit positionné approximativement sur le point d'appui du pied 32 lorsque le présentoir est positionné verticalement. Une vis

39 est vissée au travers du flasque 34 et permet à l'issue du déplacement du pied de maintenir en position le flasque 34 dans la platine 35.

Un dispositif de fixation 36 est représenté à la Fig. 9. Il est constitué d'au moins une ventouse 37 fixée sur la face arrière d'un montant transversal 38 monté
5 entre les montants 114a et 114b.

Ce dispositif de fixation 36 est, dans ce mode de réalisation, destiné à maintenir en position verticale le présentoir lorsqu'il repose sur son pied 32.

A cet effet, il convient d'appliquer la ventouse 37 contre un montant horizontal d'une gondole représenté en traits mixtes fins à la Fig. 9.

10 Un dispositif de sustentation 40 représenté à la Fig. 10 peut être utilisé pour maintenir en position verticale le présentoir lorsqu'il repose sur son pied 32.

Ce dispositif de sustentation 40 est constitué d'une paire de ventouses 37a et 37b fixées à une traverse 41 sur laquelle peut être suspendu le présentoir par l'intermédiaire de la barre crochet 25.

15 A cet effet, il convient d'appliquer les ventouses 37a et 37b contre un montant vertical d'une gondole.

Cette variante de réalisation permet d'installer le présentoir plus rapidement.

REVENDEICATIONS

1) Présentoir amovible de type joue de tête de gondole comprenant une étagère (100, 10, 110) comportant deux montants (111ab, 11ab, 114ab), caractérisé en ce qu'il comporte au moins un dispositif de fixation (115, 16, 24, 36) fixé par ses extrémités aux montants (111ab, 11ab, 114ab) pour le suspendre latéralement à une tête de gondole.

2) Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de fixation (115, 16) comporte des crochets (117, 17).

3) Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de fixation (24) est constitué d'une barre crochet (25) en forme de U inversé.

4) Présentoir selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce qu'il peut être suspendu à un dispositif de sustentation (40) constitué d'une traverse (41) fixée à une paire de ventouses (37a, 37b) destinées à être fixées contre un montant vertical d'une gondole, la barre crochet (25) étant suspendue à la traverse (41).

5) Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de fixation (36) est constitué d'au moins une ventouse (37) fixée sur la face arrière d'un montant transversal (38) monté entre les montants (111ab, 11ab, 114ab).

6) Présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des joues (200a, 200b; 20a, 20b; 210a, 210b) et/ou un fronton (300, 30, 310) destinés à être utilisés comme support publicitaire.

7) Présentoir selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les joues (200a, 200b) sont montées à coulissement et de manière amovible dans respectivement deux paires de rainures horizontales (130a, 130b; 130c, 130d).

8) Présentoir selon la revendication 6, caractérisé en ce que chaque joue (210a, 210b) est montée par deux de ses bords dans une paire de coulisses (21a, 21b) disposées respectivement sur les montants (114a, 114b).

9) Présentoir selon la revendication 6, caractérisé en ce que le fronton (30), l'étagère (10) comprenant un fond (14) et un dos (15), les joues (20a, 20b), sont fabriqués en une seule opération, par exemple, dans une feuille de carton gaufrée et pliée.

10) Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les montants (114a et 114b) sont pourvus respectivement d'au moins une rangée de fentes (21) destinées à recevoir des supports de tablettes (22), chaque support (22) étant pourvu

de languettes (22a) pouvant se loger respectivement dans les fentes (21) pour permettre l'accrochage des supports (22) aux montants (114a et 114b).

5 11) Présentoir selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une tablette (18) destinée à reposer sur deux supports de tablettes (22) disposés en vis-à-vis, la tablette (18) étant pourvue de rebords (18a, 18b) disposés respectivement dans un plan perpendiculaire à ses champs longitudinaux dans une direction opposée pour, d'une part, permettre d'éviter son retrait des supports (22), et d'autre part, pour éviter que des produits destinés à la vente et déposés sur ladite tablette (18) ne tombent par inadvertance vers l'avant de ladite tablette (18).

10 12) Présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'étagère (110) comportant un fond (19) est pourvue d'un pied (32) destiné à supporter la masse de ladite étagère (110), le pied (32) étant constitué d'un tube (33) réglable en hauteur et qui est fixé sur un flasque (34) monté à coulissement dans une platine (35) fixée sous le fond (19) de manière à ce que le pied (32) puisse se
15 déplacer transversalement au présentoir pour que le centre de gravité dudit présentoir soit positionné approximativement sur le point d'appui du pied (32) lorsqu'il est positionné verticalement

20 13) Présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte une barre de charge (27) disposée entre les montants (114a, 114b), la barre de charge (27) permettant de supporter des portes blisters (27a).

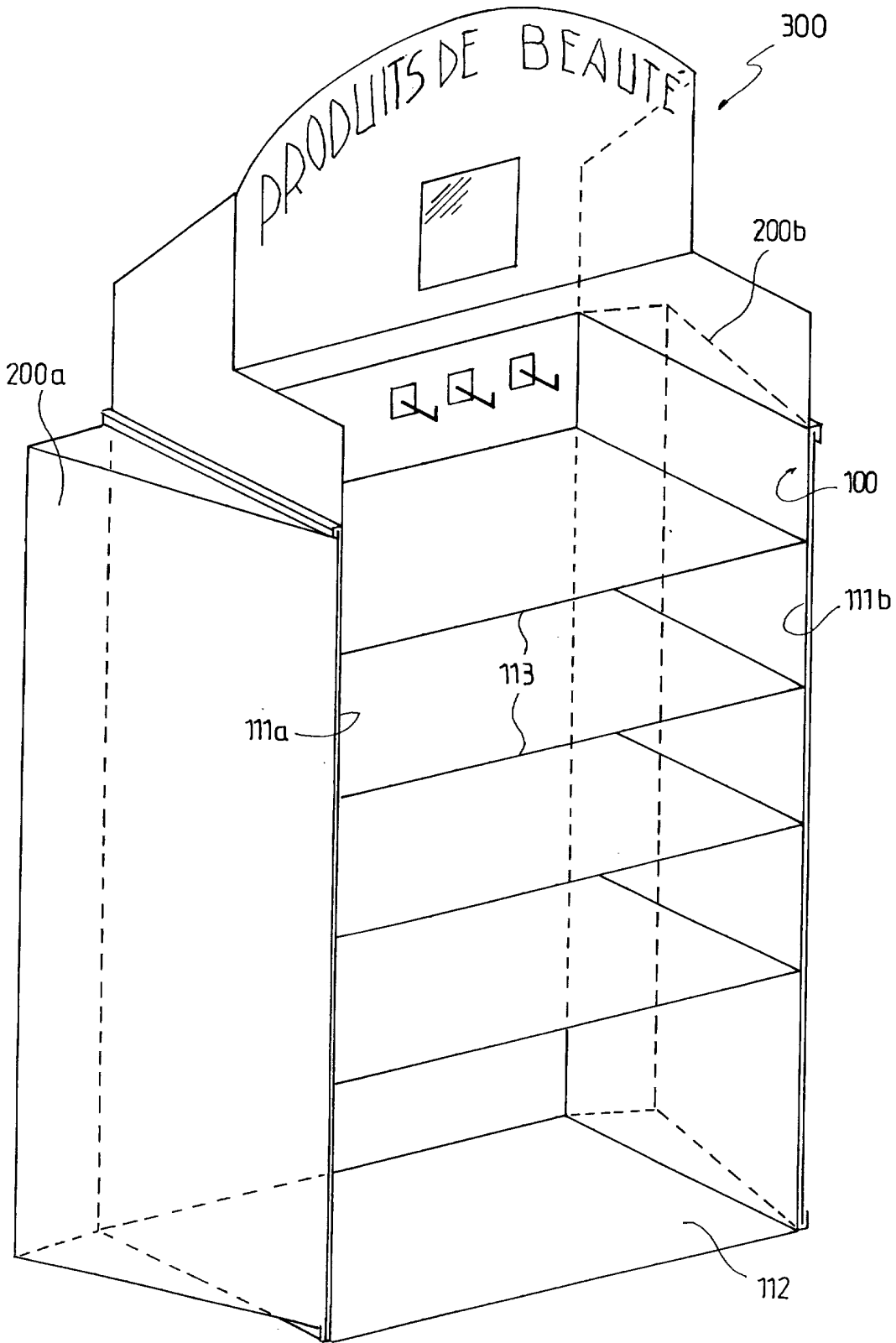


FIG. 1

PL. 2/8

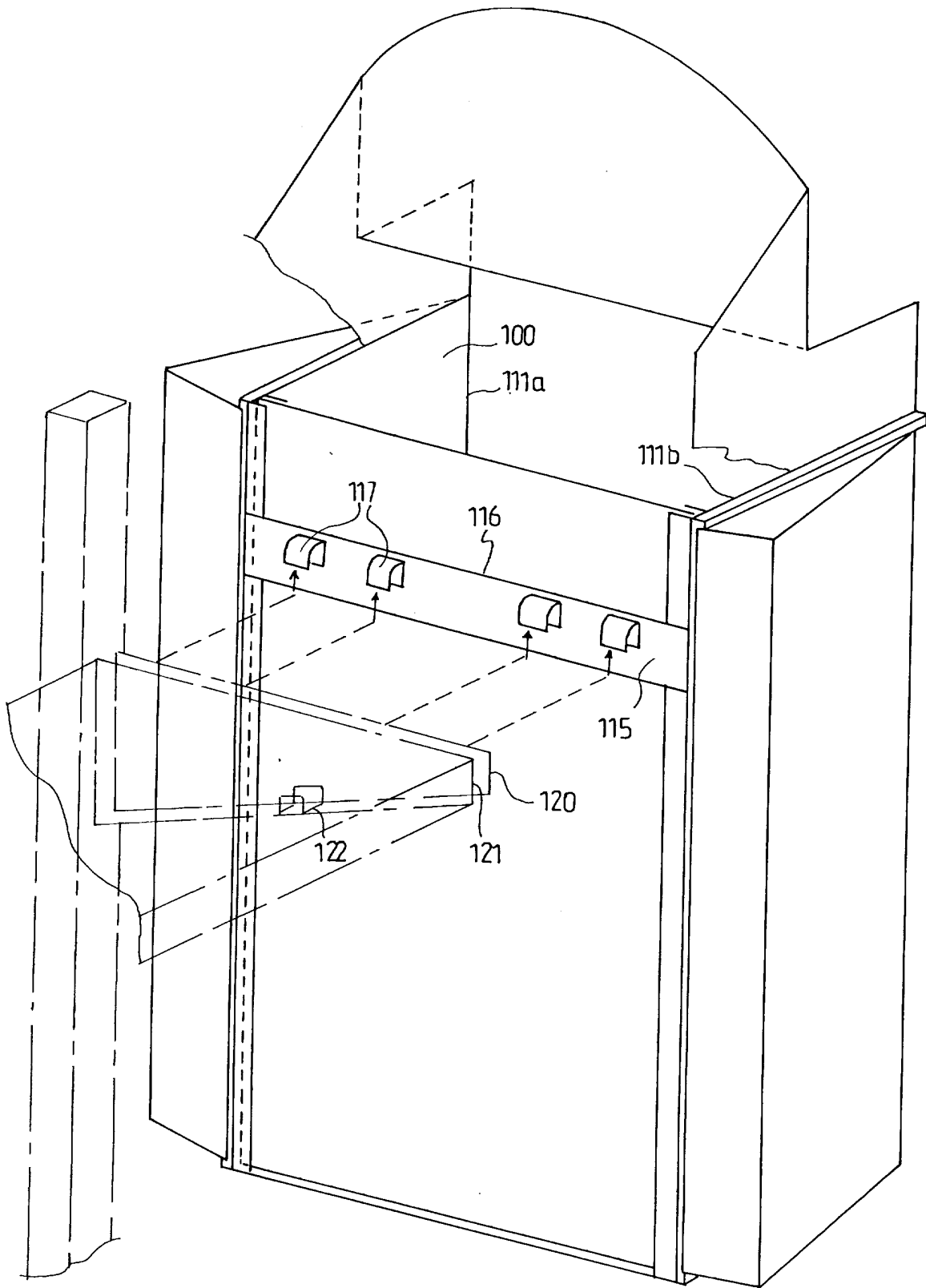


FIG. 2

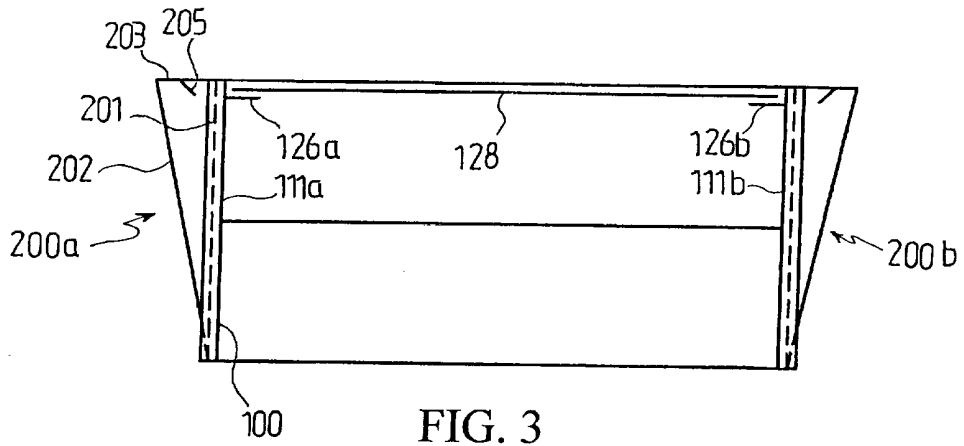


FIG. 3

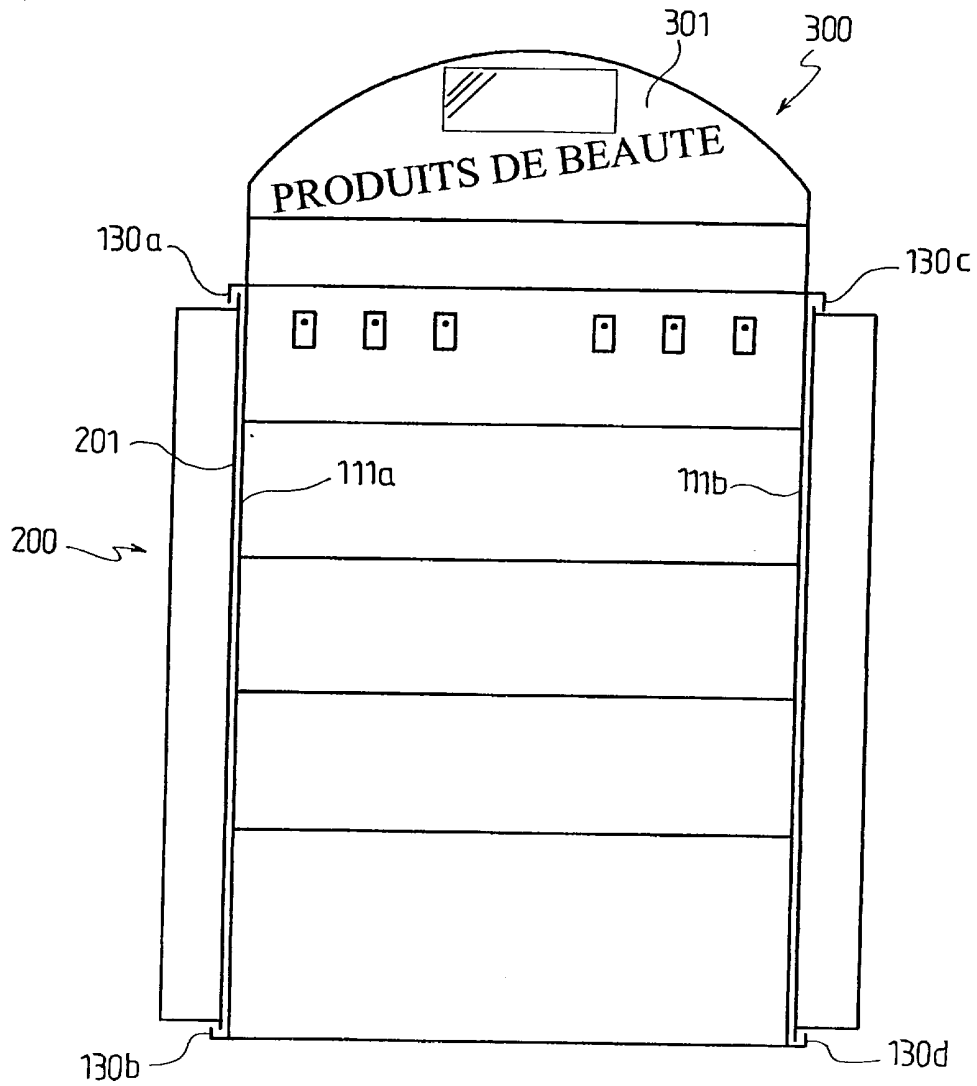


FIG. 4

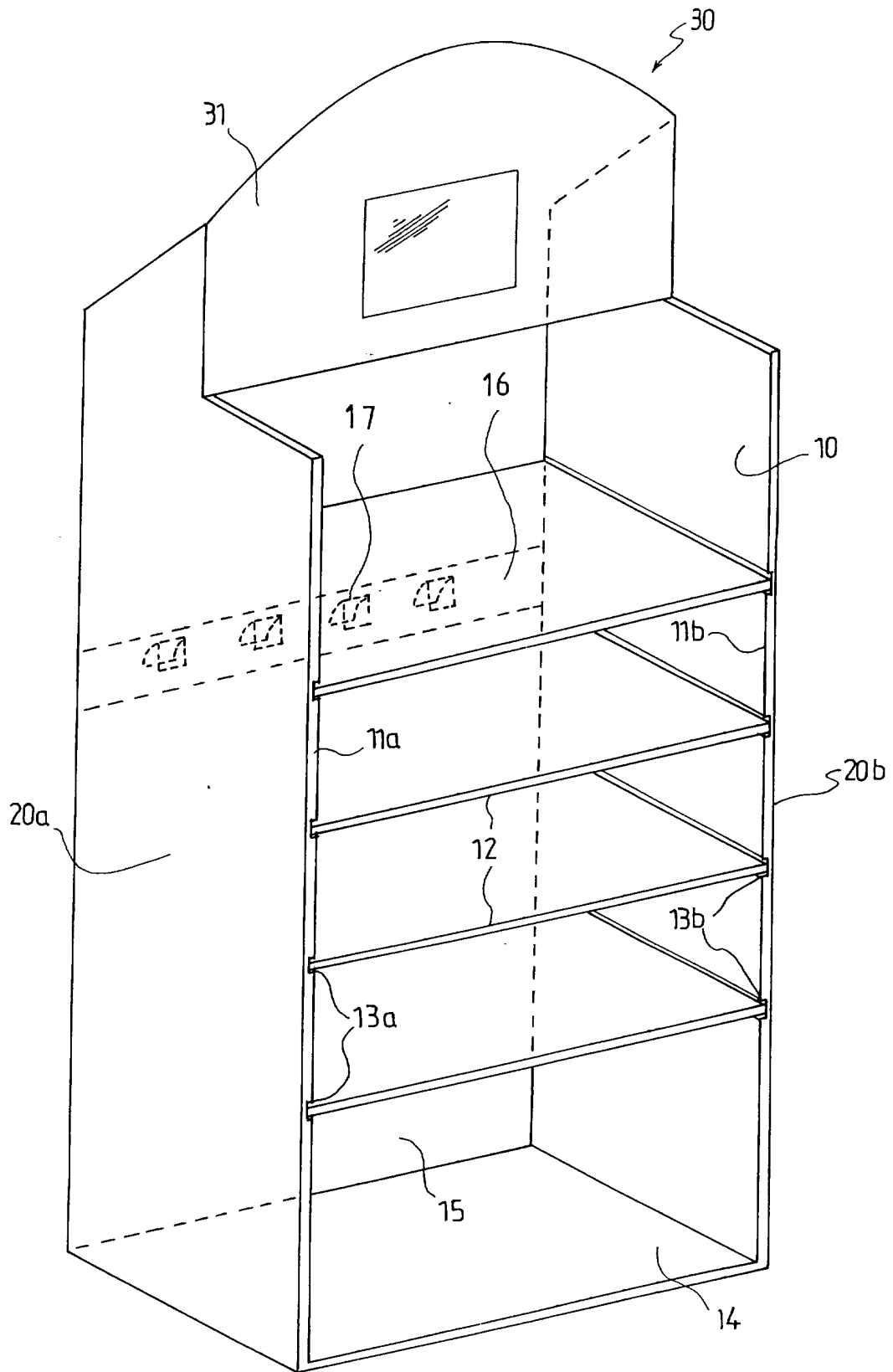


FIG. 5

PL. 5/8

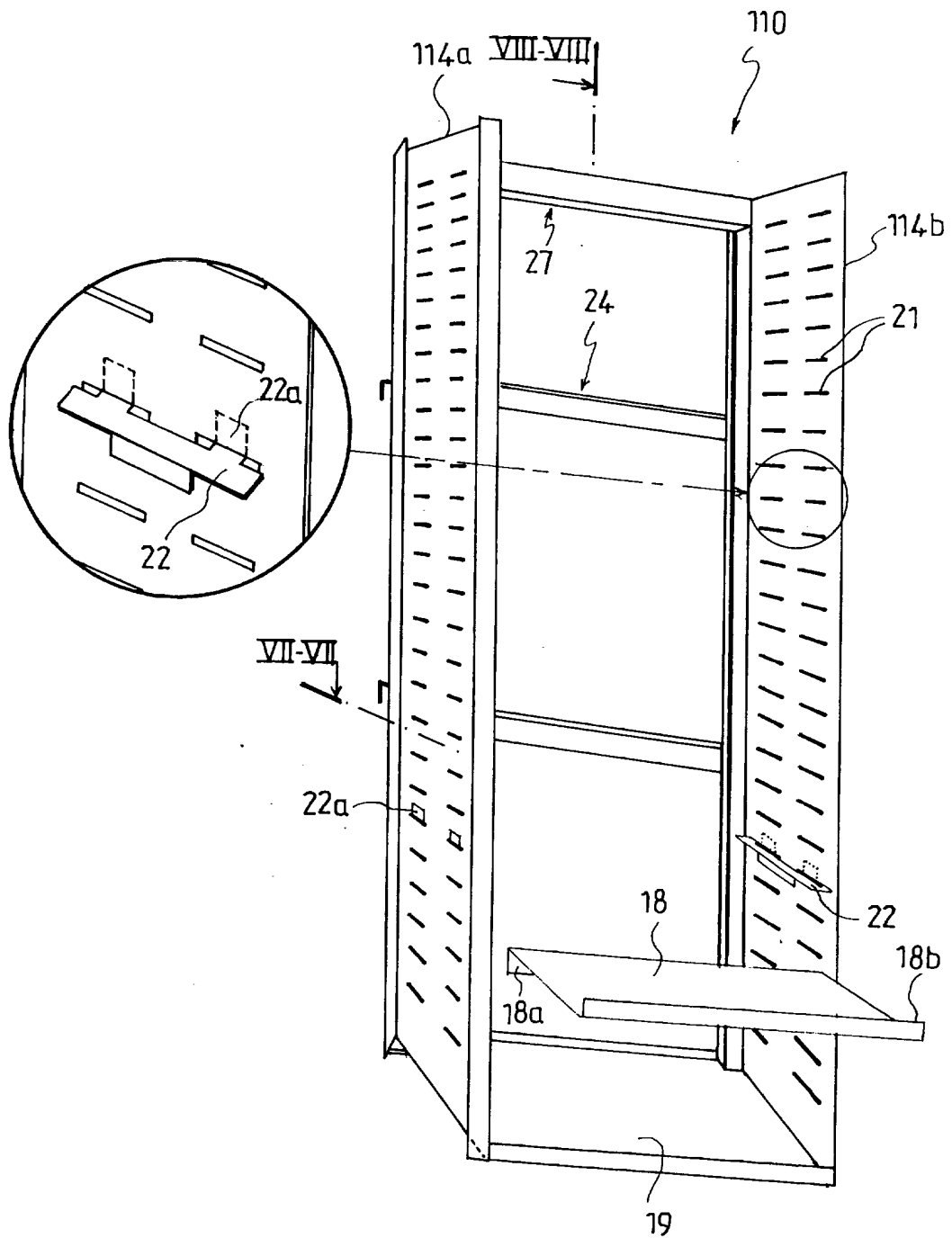


FIG. 6

PL. 6 / 8

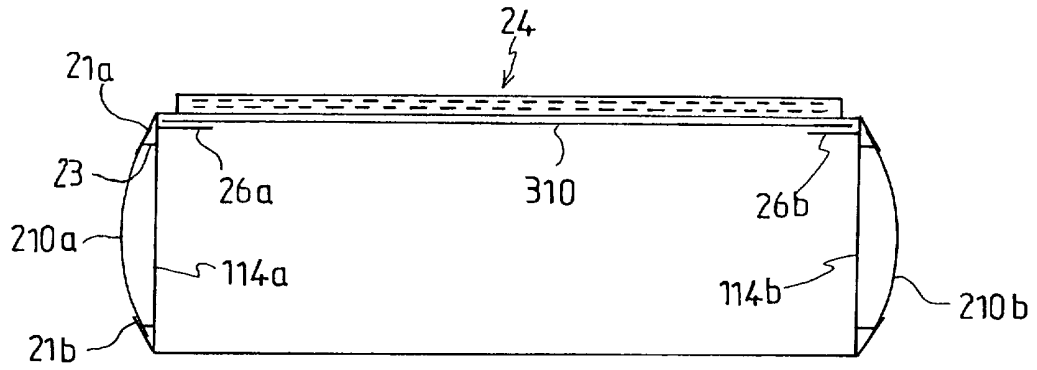


FIG. 7

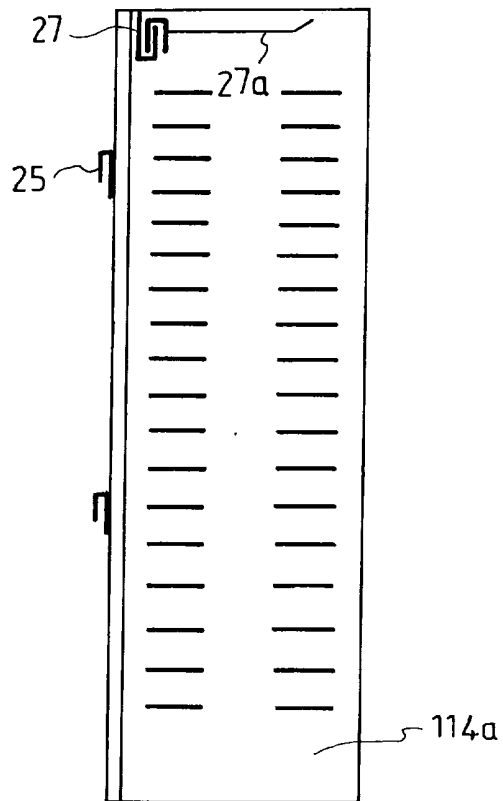


FIG. 8

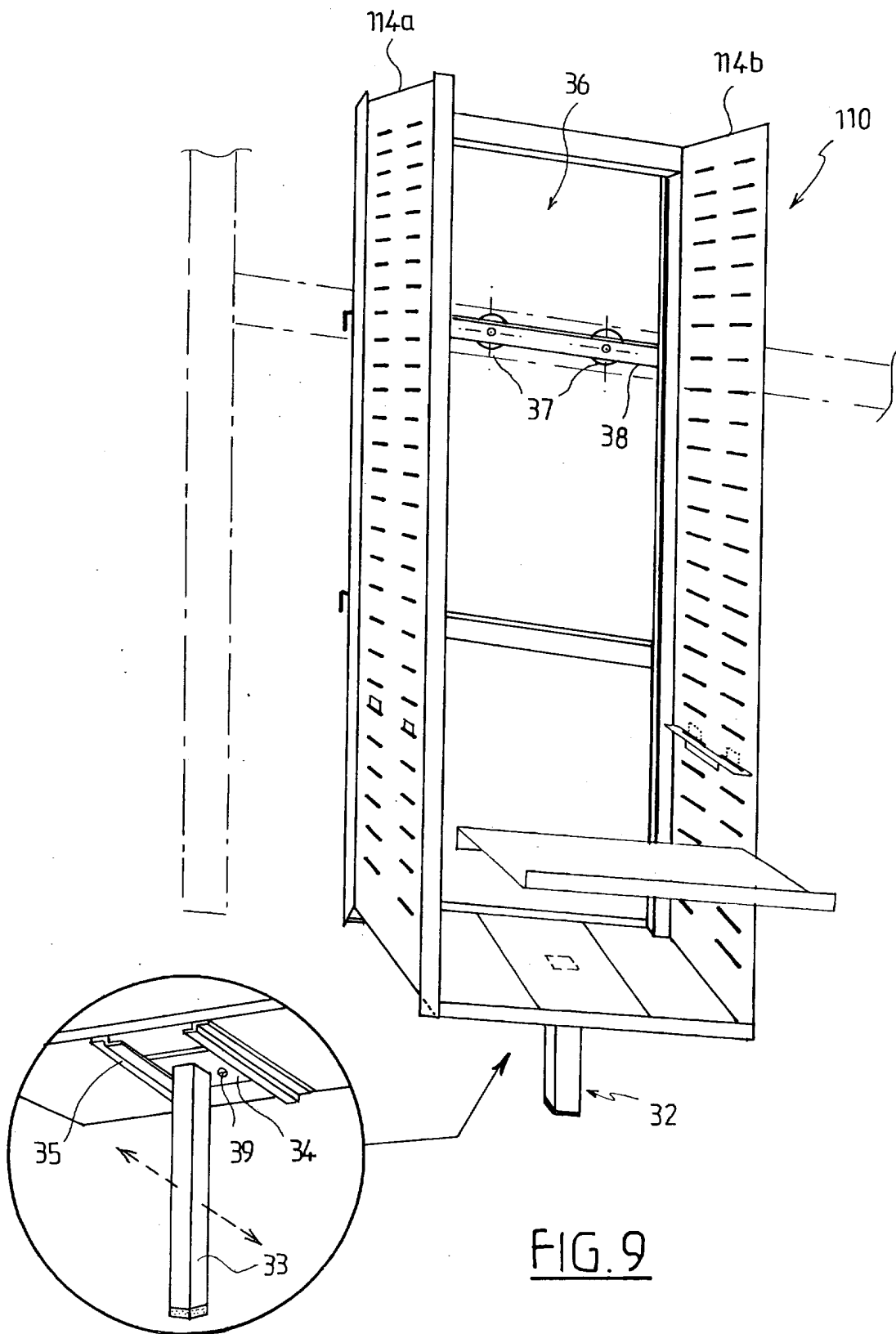


FIG. 9

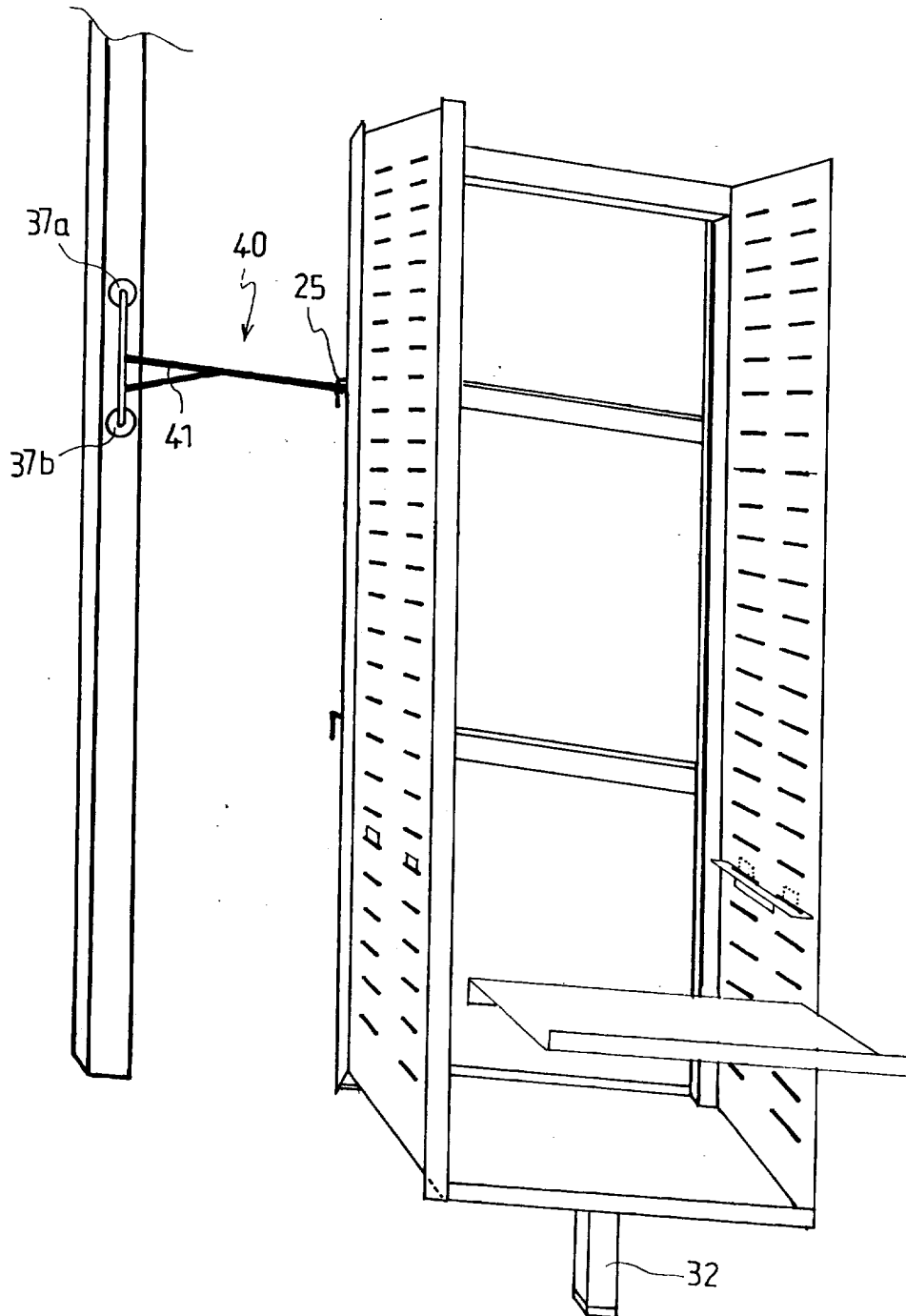


FIG. 10



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 592865
FR 0012500

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	US 5 645 178 A (CONLEY JR RALPH F) 8 juillet 1997 (1997-07-08) * le document en entier *	1,2,4,13	A47F5/08 A47F5/10
A	---	3,5,12	
X	GB 778 307 A (H S WHITESIDE) 3 juillet 1957 (1957-07-03) * le document en entier *	1,4,5,13	
X	US 5 460 279 A (EMERY WILLIAM W ET AL) 24 octobre 1995 (1995-10-24) * le document en entier *	1,2,4,13	
P,X	DE 198 27 332 A (PHILLIPS SYSTEM GMBH FUER LADE) 23 décembre 1999 (1999-12-23) * le document en entier *	1,2,4,13	
A	---	3,5,12	
A	US 4 982 848 A (CHURCH DAVID F ET AL) 8 janvier 1991 (1991-01-08) * abrégé * * figure 3 *	1,2	
A	US 5 908 119 A (KUMP DANIEL J ET AL) 1 juin 1999 (1999-06-01) * abrégé * * figure 3 *	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) A47F
A	US 4 506 790 A (MUSCARI RAYMOND F) 26 mars 1985 (1985-03-26) * colonne 2, ligne 20 - colonne 3, ligne 20 * * figures 1-5 *	6,7	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
4 janvier 2001		Lupo, A	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)